



**COMITÉ SCIENTIFIQUE  
DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ  
DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

**AVIS 04-2013**

**Objet : Evaluation des scores attribués à la gravité des effets néfastes des dangers dans le cadre de la programmation des contrôles officiels (dossier SciCom 2012/26).**

Avis approuvé par le Comité scientifique le 18 janvier 2013.

**Résumé**

Le Comité scientifique a évalué les scores attribués à la gravité des effets néfastes des dangers (sécurité alimentaire, santé animale et santé végétale) dans le cadre de la programmation des contrôles officiels de l'AFSCA visant à détecter la présence d'un danger au sein de la chaîne alimentaire. Le Comité scientifique formule plusieurs recommandations générales et spécifiques.

**Summary**

**Advice 04-2013 of the Scientific Committee of the FASFC on the evaluation of the scores attributed to hazards in the context of the programming of the official controls**

The Scientific Committee has assessed the scores attributed to the severity of the adverse effects of hazards (food safety, animal health and plant health) in the context of the programming of the official controls of the FASFC, in order to detect the presence of a hazard in the food chain. The Scientific Committee formulates several general and specific recommendations.

**Mots clés**

Score – danger – programmation – contrôles officiels

## 1. Termes de référence

Il est demandé au Comité scientifique d'évaluer les scores attribués à la gravité des effets néfastes des dangers (sécurité alimentaire, santé animale et santé végétale) dans le cadre de la programmation des contrôles officiels de l'AFSCA visant à détecter la présence d'un danger au sein de la chaîne alimentaire. Ces scores constituent l'un des paramètres utilisés par l'AFSCA pour déterminer le nombre de contrôles officiels à programmer (cf. également la procédure 'Méthodologie pour l'élaboration du programme des contrôles officiels de l'AFSCA analyses et inspections 2009/78/PCCB').

Vu les discussions durant les réunions de groupe de travail des 20 décembre 2012 et 3 janvier 2013, et la séance plénière du 18 janvier 2013,

**le Comité scientifique émet l'avis suivant :**

## 2. Introduction

Dans le cadre de la programmation des contrôles officiels de l'AFSCA visant à détecter la présence d'un danger au sein de la chaîne alimentaire, la procédure 'Méthodologie pour l'élaboration du programme des contrôles officiels de l'AFSCA analyses et inspections 2009/78/PCCB' impose la prise en compte de différents paramètres, dont celui de la gravité des effets néfastes des dangers.

D'une manière générale, la cotation de la gravité de ces effets néfastes considère l'échelle suivante :

- **cote 1** : pas ou peu grave (ex. paramètres qui n'ont pas directement à voir avec la sécurité alimentaire, la santé des plantes ou des animaux et dont les éventuelles conséquences économiques sont peu importantes) ;
- **cote 2** : probablement grave, paramètres indicateurs de l'hygiène des denrées ; valeur prise par défaut en cas de manque d'indications plus précises ;
- **cote 3** : grave (ex. agents toxinogènes des aliments et agents provoquant des maladies entraînant une gastro-entérite modérée) ;
- **cote 4** : très grave (ex. agents toxinogènes des aliments et agents provoquant des maladies avec une faible dose infectieuse et/ou une mortalité élevée).

La gravité des effets néfastes est ensuite associée aux deux autres composantes de l'exposition, à savoir l'occurrence dans la population à échantillonner et la contribution de la population à l'exposition totale, selon la formule suivante :

Effet néfaste + (Occurrence x Contribution)

Ceci constitue l'évaluation des risques qui permet de fixer le niveau de confiance, selon la distribution suivante établie par la DG Politique de contrôle de l'AFSCA :

- 90 % : évaluation des risques de 2 à 6 (ex. : faible toxicité, contamination via les denrées considérées réduite) ;
- 95 % : évaluation des risques de 7 à 12 (ex. : toxicité moyenne, contamination moyenne via les denrées considérées) ;
- 99 % : évaluation des risques comprise entre 13 à 20 (ex. : denrée constitue une source importante de la contamination de la chaîne alimentaire par un contaminant (très) dangereux).

Par le passé, le Comité scientifique a déjà émis plusieurs avis sur ces scores attribués à la gravité des effets néfastes des dangers : voir l'Avis 40-2005 et son amendement (AFSCA, 2005 ; AFSCA, 2006) ainsi que les Avis 13-2010, 14-2010 et 21-2010 (AFSCA, 2010a ; AFSCA, 2010b ; AFSCA, 2010c). Mais, compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques d'une part, et des bases de données de l'AFSCA d'autre part, il est à nouveau

demandé au Comité scientifique de réviser et, le cas échéant, de compléter la cotation de la gravité des effets néfastes des dangers.

### 3. Avis

Le Comité scientifique est d'avis que les paramètres dits « de qualité » (ex. l'activité de l'eau et le point de congélation) ne peuvent se voir attribuer un score étant donné qu'ils ne désignent pas un danger proprement dit. Les paramètres qui influencent les dangers ne peuvent ainsi recevoir un score. Un résultat défavorable pour ces paramètres de qualité peut néanmoins éventuellement conduire à (une probabilité augmentée de) la présence de dangers.

Le Comité scientifique est aussi d'avis que, dans un souci d'exhaustivité, la liste des paramètres devraient contenir en principe toutes les maladies animales reprises dans la législation belge (cf. Loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux) ainsi que l'ensemble des organismes nuisibles aux végétaux également repris dans la législation belge (cf. Arrêté royal du 10 août 2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux).

Il est à noter que certains paramètres correspondent à des profils, c'est-à-dire à des groupes de paramètres individuels. Il s'agit des paramètres commençant par 'PPG00' dans le tableau initial. Dans ce cas, un score générique, correspondant au score individuel du danger aux effets les plus néfastes et repris dans le détail du profil en question, est attribué au paramètre 'profil'.

#### 3.1. Partie 'Contaminants microbiologiques et santé animale'

##### 3.1.1. Recommandations générales

Comme cela est déjà recommandé dans l'Avis 21-2010 (AFSCA, 2010c), un quatrième score devrait être repris pour « l'importance du bon contrôle des systèmes de sécurité alimentaire », à côté des scores pour l'importance pour la santé publique, la santé animale et la santé végétale. Dans cette colonne, les organismes microbiologiques indicateurs peuvent dès lors recevoir un score.

Les scores dans la colonne 'Effet' du tableau n'ont aucune signification scientifique et par conséquent ce ne seront que des scores qui seront attribués aux quatre catégories susmentionnées.

Il est conseillé pour les paramètres 'nombre total de germes aérobies', 'levures et moisissures totales', '*Escherichia coli* et entérobactéries' dans les aliments d'utiliser un score de 3 pour « l'importance du bon contrôle des systèmes de sécurité alimentaire ».

Compte tenu que les paramètres 'entérocoques' et 'streptocoques fécaux' concernent le même type de bactéries fécales, ils devraient être repris ensemble comme le groupe 'entérocoques' et un score de 2 devrait être attribué pour l'importance du bon contrôle des systèmes de sécurité alimentaire.

Il a été décidé de ne pas ajouter à la liste le virus du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) et le virus de Schmallenberg étant donné que les deux virus sont endémiques et qu'ils ne sont pas ou ne seront plus soumis à déclaration obligatoire.

##### 3.1.2. Recommandations spécifiques

Le Comité scientifique formule également les recommandations spécifiques suivantes :

Paramètre	Score				Commentaires/Remarques
	Santé publique	Production animale	Production végétale	Contrôle du système de sécurité alimentaire	
<b>Paramètres pour lesquels un score n'existe pas encore</b>					
Génotypage				3	
Génotype lié à la sensibilité à la scrapie		3			
Anaérobies sulfitoréducteurs (recherche)				2	Ce paramètre est appliqué pour déterminer la qualité de l'eau.
Baseline study breeding pigs MRSA	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel 'MRSA' faisant partie de ce profil.
Baseline study breeding pigs <i>Salmonella</i>	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Salmonella</i> ' faisant partie de ce profil.
Baseline study <i>Campylo</i> broilers	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Campylobacter</i> ' faisant partie de ce profil.
Baseline study <i>Campylo/Salm</i> broilers carcasses	3				Vu qu'un score de 3 est attribué aux paramètres individuels compris dans ce profil.
Baseline study <i>Listeria</i> bij staalname	4				Vu qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Listeria monocytogenes</i> ' faisant partie de ce profil.
Baseline study <i>Listeria</i> op TGT	4				Vu qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Listeria monocytogenes</i> ' faisant partie de ce profil.
<i>Coxiella burnetii</i> (recherche)	3	3			
CVTI/TIAC					A supprimer car ne désigne pas un danger proprement dit mais plutôt la conséquence de la présence d'un ou de plusieurs dangers.
Dégradation des protéines (méthode-TNBS)				3	
<i>Escherichia coli</i> O autre (recherche)	4				Ce terme doit être remplacé par "VTEC pathogènes pour l'homme".
Germes aérobies totaux à 55°C				2	
Germes anaérobies totaux à 37°C					Conformément à l'Avis 25-2012 du Comité scientifique (AFSCA, 2012), cette analyse ne sera plus réalisée à l'avenir dans le cadre de l'examen bactériologique des viandes. Sur base de l'opinion des experts et après analyse des résultats de laboratoires reçus il est apparu que la détermination du nombre total de germes anaérobies dans le cadre de

					l'examen bactériologique des viandes avait peu de plus-value. Il est dès lors indiqué de supprimer ce paramètre.
Germes totaux aérobies à 21°C				3	
Germes totaux aérobies à 21°C après incubation				3	
Germes totaux aérobies à 6°C				3	
<i>Listeria monocytogenes</i> (recherche/ dénombrement)	4				
<i>Melissococcus pluton</i> (Loque européenne)		4			
Micro vente rapide A à la DLC	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Salmonella</i> ' faisant partie de ce profil.
Micro vente rapide A à l'échantillonnage	4				Vu qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Listeria monocytogenes</i> ' faisant partie de ce profil.
Micro vente rapide B à la DLC	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Salmonella</i> ' faisant partie de ce profil.
Micro vente rapide B à l'échantillonnage	3				Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Salmonella</i> ' faisant partie de ce profil.
Microbiologie	4				Vu qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Listeria monocytogenes</i> ' faisant partie de ce profil.
MRSA (recherche)	3				Au niveau de ce paramètre, la remarque doit être faite que la transmission de ce germe via l'alimentation ne doit pas être considérée comme un facteur de risque mais que la transmission à l'homme via un contact direct a été constaté. Il est surtout ici question d'un risque pour les personnes qui sont en contact direct avec les animaux de par leur situation professionnelle telle que les éleveurs et leur famille, les vétérinaires...
<i>Paenibacillus larvae</i> (Loque américaine)		4			
Paramètres microbio eau distribuée				3	Vu qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Escherichia coli</i> ' faisant partie de ce profil.
Profil FREE loque		4			Vu qu'un score de 4 est attribué aux paramètres individuels ' <i>Paenibacillus larvae</i> ' et ' <i>Melissococcus pluton</i> ' constituant ce profil.
Screening virus abeilles		3			
<i>Streptococcus thermophilus</i> (recherche)					Supprimer ce paramètre, vu que son application est inconnue.
VTI/TIA (< 2 pers.)					A supprimer car ne désigne pas un danger proprement dit mais plutôt la conséquence de la présence d'un ou de plusieurs dangers.

Levures (dénombrement)				3	
Syndrome ulcéreux épizootique		4			
<i>Acarapis woodi</i> (acariose)		4			
<i>Aethina tumida</i> (Petit coléoptère des ruches)		4			
<i>Bonamia exitiosa</i>		4			
<i>Bonamia oestrea</i>		4			
<i>Marteilia refringens</i>		4			
<i>Microcytos mackini</i>		4			
<i>Nosema</i> spp.		4			
Parasites de cuisse de grenouille	3	3			
Parasites du poisson	3	3			
<i>Perkinsus marinus</i>		4			
<i>Tropilaelaps</i> spp.		4			
<i>Toxoplasma gondii</i>	4	3			
Anémie infectieuse du saumon		4			
Herpes virus de la carpe Koi (KHV)		4			
Maladie de la tête jaune		4			
Maladie des points blancs		4			
Nécrose hématopoïétique épizootique		4			
Nécrose hématopoïétique infectieuse		4			
Septicémie hémorragique virale		4			
Syndrome de Taura		4			
<i>Varroa destructor</i>		4			
<i>Trichinella spiralis</i>	4				
Activité de l'eau (aw)					Cf. remarque générale commune ci-dessus relative aux paramètres de qualité.
Capacité de l'eau – Ca(NO3)2					
Test de respiration (Oxitop)					
Consommation d'oxygène					
<b>Paramètres pour lesquels un score existe déjà</b>					
<i>Yersinia</i> spp.	3				Ce terme doit être remplacé par " <i>Yersinia enterocolitica</i> pathogène pour l'homme" avec une référence aux biotypes pathogènes pour l'homme et les sérotypes éventuels.
Coliformes (dénombrement/recherche)				2	Attribuer un score de 2 pour le bon contrôle des systèmes de sécurité alimentaire pour les coliformes thermotolérants.
<i>Clostridium botulinum</i>	4	4			Attribuer une valeur de 4 pour la production animale.
<i>Escherichia coli</i> O157 entérohémorragique	4				Attribuer une valeur de 4 uniquement pour la santé publique et pas pour la production animale.
<i>Listeria monocytogenes</i>	4				Spécifier "lorsque le nombre de bactéries est > 100 par gramme de produit à la date limite de consommation".
<i>Vibrio cholerae</i> O1 et O139	4				Remplacer "cholerae" par "cholerae" et distinguer O1 et O139, et non-O1. Spécifier "lorsque le nombre de

					bactéries est > 1000 par gramme de produit”.
<i>Vibrio cholerae</i> non-O1	3				Remplacer “cholerae” par “cholerae” et distinguer O1 et O139, et non-O1. Spécifier “lorsque le nombre de bactéries est > 1000 par gramme de produit”.
<i>Vibrio parahaemolyticus</i>	3				Spécifier “lorsque le nombre de bactéries est > 1000 par gramme de produit”.
Virus de la maladie d'Aujeszky		4			Attribuer une valeur de 4 à la place de 3.
Norovirus	3				Attribuer une valeur de 3 uniquement pour la santé publique et pas pour la production animale.
<b>Suggestion pour ajouter les paramètres suivants à la liste</b>					
Virus de l'herpès de l'huître		4			
Virus de l'hépatite E	4				
Virus de la diarrhée virale des bovins (BVD)		3			
Virus de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)		3			
Virus de la maladie hémorragique des cervidés (EHD)		4			
<i>Campylobacter fetus</i> subsp. <i>venerealis</i>		4			
<i>Mycobacterium avium</i> subsp. <i>paratuberculosis</i>		3			
<i>Mycobacterium bovis</i>	4	3			
<i>Mycoplasma mycoides</i> subsp. <i>mycoides</i> Small Colony		4			
<i>Mycobacterium tuberculosis</i>	4	3			A ajouter à la liste étant donné qu'un éleveur contaminé peut transmettre la maladie à ses animaux.
<i>Pseudomonas</i> spp.				3	
<i>Salmonella typhi</i>	4				
<i>Shigella</i>	3				Spécifier “pour les souches présentes en Belgique”.
<i>Vibrio vulnificus</i>	4				A ajouter à la liste et spécifier que la transmission a lieu via un contact direct et non via l'alimentation.
<i>Besnoitia besnoiti</i>		4			Vu l'émergence de la besnoitiose en France et en Europe.
<i>Cysticercus bovis</i>	3				A ajouter à la liste des parasites (cestodes). Larve de <i>Taenia saginata</i> chez les bovins. Le contrôle est actuellement déjà effectué dans la pratique au niveau de l'abattoir.
<i>Cysticercus cellulosae</i>	4				A ajouter à la liste des parasites (cestodes). Larve de <i>Taenia solium</i> chez les porcs. Le contrôle est actuellement déjà effectué dans la pratique au niveau de l'abattoir.
<i>Cryptosporidium</i>	3				A ajouter à la liste dans une nouvelle rubrique “parasites protozoaires”.
<i>Echinococcus granulosus</i>	4				
<i>Echinococcus multilocularis</i>	4				

<i>Neospora caninum</i>		4			
Trichines	4				
EST chez les ovins		4			
EST chez les caprins		4			
Virus de la fièvre aphteuse		4			
Virus de l'anémie infectieuse équine		4			
Virus des méningo-encéphalomyélites enzootiques (et notamment virus de la fièvre du Nil occidental, ou West Nile virus)	4	4			Spécifier que la transmission a lieu via des vecteurs et non via l'alimentation.
Virus de la peste équine		4			
Virus de stomatite vésiculeuse		4			
Virus de la fièvre catarrhale du mouton		4			
Virus de la peste bovine		4			Spécifier que ce virus est éradiqué dans le monde.
Virus de la fièvre de la vallée du Rift	4	4			
Virus de la dermatose nodulaire		4			
Virus de la variole ovine		4			
Virus de la variole caprine		4			
Encéphalomyélite enzootique (maladie de Teschen)		2			
Maladie vésiculeuse du porc		4			
Virus de la peste porcine africaine		4			
Virus de l'entérite virale des visons		2			
Virus de la pseudo-peste aviaire (maladie de Newcastle)		4			

### 3.2. Partie 'Contaminants chimiques'

#### 3.2.1. Recommandations générales

En ce qui concerne les pesticides, l'approche proposée par l'expert de l'AFSCA est la suivante :

- L'attribution d'un score suivant la valeur de l'ARfD ou de l'ADI pour les pesticides individuels selon l'échelle suivante :
  - ARfD (ou ADI) < 0,01 mg/kg p.c./jour = score 4
  - ARfD (ou ADI) 0,01 - 0,1 mg/kg p.c./jour = score 3
  - ARfD (ou ADI) > 0,1 mg/kg p.c./jour = score 2
  - ARfD (ou ADI) non nécessaire = score 1
- Pour les profils de pesticides, chaque année, les non conformités des deux années précédentes sont prises en compte. Une cote est attribuée aux pesticides pour lesquels une non conformité a été observée. La cote du profil (groupe) correspond au score du pesticide avec l'ARfD ou l'ADI la plus basse.

Le Comité scientifique estime que cette approche a le mérite d'être logique et est simple à appliquer. Cependant, cette approche ne tient pas compte de tous les effets néfastes. Outre la classification du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), l'approche devrait également considérer les effets endocriniens ou la bioaccumulation. Ainsi, certaines substances peuvent avoir une ARfD faible, voire même pas d'ARfD, et pourtant présenter des effets néfastes bien plus conséquents que les effets aigus. Par exemple, le bénomyl (encore

utilisé en maraîchage à l'étranger) n'a pas d'ARfD mais bien une ADI de 0,1 mg/kg p.c./jour. Il aurait un score de 3 alors qu'il est associé aux phrases de risque R60 (Peut altérer la fertilité), R61 (Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant) et R46 (Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires). Il devrait donc logiquement plutôt avoir un score de 4. De plus, comme pour d'autres paramètres « non autorisés » (par exemple, le vert de malachite, le chloramphénicol...), pour lesquels il a été considéré préférable de créer un nouveau groupe de paramètres "substances interdites" (cf. Avis 14-2010 (AFSCA, 2010b)), il serait opportun de distinguer les pesticides autorisés en Europe de ceux qui ne le sont pas/plus. Et ces pesticides interdits devraient se voir attribuer un score plus élevé. En ce qui concerne les profils de pesticides, le Comité scientifique comprend les raisons pratiques de l'approche suivie mais fait remarquer qu'il ne s'agit dès lors plus d'une approche basée uniquement sur la gravité des effets néfastes des pesticides individuels faisant partie de ces profils. Pour toutes ces raisons, il est dès lors recommandé d'adopter une approche plus nuancée, non uniquement basée sur le critère ARfD comme prépondérant.

Le Comité scientifique recommande également d'harmoniser le titre/libellé des paramètres de migration. Il serait préférable de mentionner le nom de la substance sans préciser qu'il s'agit de 'l'analyse de migration' ou de 'la migration' de la substance. Cela permettrait de supprimer les doublons.

Le Comité scientifique recommande pour toutes les substances chimiques mentionnées dans la liste d'indiquer le numéro CAS (*Chemical Abstracts Service*) afin d'identifier les paramètres sans équivoque.

### 3.2.2. Recommandations spécifiques

Le Comité scientifique formule également les recommandations spécifiques suivantes :

Paramètre	Score		Commentaires/Remarques
	Santé publique	Santé animale	
<b>Colorants</b>			
Ponceau 4R, rouge cochenille A (E124)	2		
Victoria Pure Blue BO	2		
<b>Conservateurs</b>			
Acide acétique	1		
Acide citrique	1		
Edulcorant	1		
Néotame (E961)	1		Le néotame (E961) est un édulcorant artificiel avec un numéro E.
Morpholine	2		La morpholine est un additif non autorisé, qui est utilisé comme émulsifiant et support pour la cire lors des traitements de surface des fruits. Egalement utilisé comme inhibiteur de corrosion au niveau de la vapeur. En soi, il n'est pas très toxique mais, en présence de nitrite, il est converti en N-nitrosomorpholine qui est un cancérigène génotoxique.
<b>Allergènes</b>			
Allergènes de céleri	2		
Allergènes de crustacés	3		
Allergènes de lupin	2		
Allergènes de mollusques	3		
Allergènes de moutarde	2		

Allergènes de noix	2		
Allergènes de poisson	2		
Allergènes des graines de sésame	2		
<b>Divers</b>			
Asbeste	4		
Carnitine	1		La carnitine est présente dans le tissu musculaire. Utilisée dans les compléments.
Cocaïne	3		
Mélatamine	3		La mélatamine est néphrotoxique.
Monoxyde de carbone (CO)	3		
Oxyde d'éthylène	4		L'oxyde d'éthylène est utilisé pour la stérilisation de beaucoup de produits comme les équipements médicaux. Il est cancérigène (classé dans le groupe 1 par IARC). L'oxyde d'éthylène est un produit de fumigation et est toxique en tant que tel mais instable, et il réagit avec la formation de produits de réaction toxiques.
Paramètres chimiques eau de distribution traitée	2		
<i>Pinus armandii</i>	1		
Plantes indésirables - seneçon vulgaire	3		Alcaloïde
Propylène glycol	3		
Bromures	1		
<b>Éléments chimiques</b>			
I-131	4		Apparaît une seconde fois dans le tableau avec les éléments radioactifs.
Argent (Ag)	2		
Etain (Sn)	2		
Phosphate bicalcique	1		
Phosphate monocalcique	1		
<b>Graisses et acides gras</b>			
Acide gras trans industriels	2		Ajouter ce paramètre.
<b>Hormones</b>			
Esters d'androgènes (multirésidus screening)	2		
β-agonistes	3		
<b>Hydrocarbures</b>			
Benzène	3		
Somme PCDD/PCDF et DL PCB's via CALUX	4		
Hydroxy-méthyl furfural (HMF)	2	2	Des études en cours indiqueraient une faible sensibilité des abeilles au HMF. Selon les études expérimentales actuellement disponibles, il ne peut être démontré que l'HMF présente des effets cancérigènes ou génotoxiques pour l'homme, ou que l'HMF dispose d'un potentiel toxique déterminé.
Tétrachloroéthylène	3		

Trichloroéthylène	3		
PCB 105	3		Il s'agit d'un PCB de type dioxine mono-ortho ayant un TEF de 0.00003.
<b>Médicaments</b>			
Antibiotiques (multirésidus screening)	3		Vu l'antibiorésistance par rapport aux quinolones.
Erythromycine	2		
Macroliden (multi-residu screening)	2		
Tilmicosine	2		
Nitrofuranes: (multirésidus screening)	4		
Quinolones (multirésidus screening)	3		Vu l'antibiorésistance
Doramectine	2		
Eprinomectine	2		
Ivermectine	2		
Moxidectine	2		Remplacer « Moxidectine » par « Moxidectine »
Additifs A/D/J interdits	3		Cf. également Avis 40-2005.
<b>Migration</b>			
Analyse de migration d'acide therephtalic	2		
Analyse de migration de 1-hexène	2		
Analyse de migration de 1-octène	2		
Analyse de migration de l'étain organique	3		L'analyse de migration de l'étain organique est reprise une seconde fois dans le tableau.
Analyse de migration de octadecyl 3-(3,5-di-tertbutyl-4-hydrofényl)propionate	2		
Analyse de migration des amines	3		
Analyse de migration de l'Antimoine	2		
Analyse de migration de l'Arsenic	3		
Analyse de migration du Cobalt	2		
Analyse de migration du Cuivre	2		
Analyse de migration du Sélénium	2		
Benzophénone	2		
ITX (2-isopropylthioxanthone)	2		
Méthylbenzophénone	2		
Migration d 2,4 toluènediamine (2,4-TDA)	3		
Migration d'aniline	3		
Migration de 2,2-dimethoxy-2-phénylacétophénone	2		
Migration d'amines primaires aromatiques	3		
Migration de benzylbutylphtalate (BPP)	2		Remplacer « benzylbutylphtalate » par « benzylbutylphtalate ». Vu qu'un score de 2 a été attribué au BPP.
Migration de bisphénol F (bis(4-hydroxyfénylméthane)	3		Des études <i>in vitro</i> ont montré des effets génotoxiques et oestrogéniques.
Migration de di-2(ethylhexyl)adipate (DEHP)	3		Vu qu'un score de 3 a été attribué au DEHP (di-2(ethylhexyl)adipate).

Migration de dibutylphtalate (DPBP)	2		Vu qu'un score de 2 a été attribué au DPBP
Migration de diisonyl-1, 2 cyclohexanedicarboxylate (DINCH)	2		Vu qu'un score de 2 a été attribué au DINCH.
Migration d'éthylbenzène	3		
Migration de mélamine	3		
Migration de méthylbenzophénone	2		Repris deux fois dans le tableau.
Migration de pentachlorophénol	3		
Migration des composés volatils	2		Remplacer « composants » par « composés ».
<b>Paramètres de qualité</b>			
Poids spécifique			Cf. remarque générale commune ci-dessus relative aux paramètres de qualité.
Point de congélation			
BIRB-analyses beurre			
Matière sèche			
<b>Pesticides</b>			
Pentachlorophénol	3		
<b>Protéines et acides aminés</b>			
Hydroxyproline	1		L'hydroxyproline est un acide aminé normalement présent dans la gélatine et est une mesure pour la valeur d'une protéine.
Protéine de lactosérum	1		
<b>Radioactivité</b>			
Activité alfa	4		
Activité Beta-	4		
Iode 131	4		Apparaît une seconde fois dans le tableau avec les éléments chimiques.
<b>Toxines</b>			
Shellfish poisoning toxins (ASP-DSP-PSP)	4		

### 3.3. Partie 'Santé végétale'

#### 3.3.1. Recommandations générales

Le Comité scientifique recommande d'adapter la liste des dangers phytosanitaires retenus en fonction de l'évolution future des législations phytosanitaires européenne et belge (cf. également la remarque générale commune ci-dessus), ainsi que d'adapter les scores qui sont attribués à l'importance des dégâts économiques que leur présence en Belgique pourrait causer en fonction des résultats des futurs PRA (Pest Risk Assessment) qui seront produites au niveau de l'EFSA.

Certains paramètres correspondent à des paramètres génériques du type 'Moisissures de plantes import' et 'Insectes de plantes marché interne'. Le détail de ces paramètres génériques évolue dans le temps. Le Comité scientifique recommande par conséquent d'attribuer un score de 4 à ces paramètres génériques, vu que leur composition peut changer et qu'on ne peut dès lors y exclure la présence d'un danger aux conséquences très graves.

#### 3.3.2. Recommandations spécifiques

Le Comité scientifique formule également les recommandations spécifiques suivantes :

Paramètre	Score		Commentaires/Remarques
	Santé publique	Santé végétale	
<b>Paramètres pour lesquels un score n'existe pas encore</b>			
Export échalotes/oignons Israël		4	Vu qu'un score de 4 est proposé ci-dessous au paramètre individuel ' <i>Globodera</i> spp.' faisant partie de ce profil.
Bactéries de la pomme de terre		4	Vu notamment qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Ralstonia solanacearum</i> ' faisant partie de ce profil.
Bactéries de plantes import		4	
Bactéries de plantes marché interne		4	
Bactéries phytopatho-Suivi contamination		4	Vu notamment qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Ralstonia solanacearum</i> ' faisant partie de ce profil.
<i>Erwinia amylovora</i>		4	
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>Actinidiae</i>		2	
<i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i>		3	
Champignons phytopat-Suivi contamination		4	Vu qu'un score de 4 est proposé ci-dessous au paramètre individuel ' <i>Synchytrium endobioticum</i> ' faisant partie de ce profil.
Moisissures de plantes import		4	
Moisissures de plantes marché interne		4	
<i>Phytophthora lateralis</i>		3	
<i>Sclerotium cepivorum</i>		3	
<i>Tilletia controversa</i>		3	
<i>Verticillium</i> spp.		2	
Pear decline mycoplasma		3	
Tomato yellow leaf curl virus		4	
Virus de plantes import		4	
Virus de plantes marché interne		4	
Virus&viroïdes phyto-Suivi contamination		3	Vu notamment qu'un score de 3 est attribué au paramètre individuel ' <i>Chrysanthemum stunt viroid</i> ' faisant partie de ce profil. + Remplacer dans le profil le paramètre ' <i>Potato spindle tuber viroid</i> ' par le paramètre ' <i>Pospiviroïdes</i> '
<i>Anoplophora chinensis</i>		4	
<i>Ceratitis capitata</i>		2	
<i>Diaphania perspectalis</i>		3	
<i>Drosophila suzukii</i>		4	
<i>Dryocosmus kuriphilus</i>		2	
<i>Epitrix</i> spp.		4	
Grands capricornes asiatiques		4	Vu qu'un score de 4 est proposé ci-dessus et ci-dessous aux paramètres individuels ' <i>Anoplophora chinensis</i> ' et ' <i>Anoplophora glabripennis</i> ' constituant ce profil.

Insectes de plantes import		4	
Insectes de plantes marché interne		4	
Insectes phytophages - suivi de contamination		4	Vu notamment qu'un score de 4 est attribué au paramètre individuel ' <i>Diabrotica virgifera virgifera</i> ' faisant partie de ce profil.
<i>Keiferia lycopersicella</i>		3	
<i>Leucinodes orbonalis</i>		3	
<i>Monochamus spp</i>		4	
<i>Neoleucinodes elegantalis</i>		3	
<i>Nysius huttoni</i>		1	
<i>Opogona sacchari</i>		4	
<i>Rhynchophorus ferrugineus</i>		3	
<i>Tachypterellus quadrigibbus</i>		2	
<i>Thaumetopoea processionea</i>	3	3	Les chenilles processionnaires peuvent être à l'origine d'allergies graves chez l'homme.
<i>Tuta absoluta</i>		3	
<i>Meloidogyne enterolobii</i>		3	
<i>Meloidogyne ethiopica</i>		3	
Nématodes à galles		4	Vu qu'un score de 4 est proposé ci-dessous aux paramètres individuels ' <i>Meloidogyne chitwoodi</i> ' et ' <i>Meloidogyne fallax</i> ' constituant ce profil.
Nématodes phytophage-Suivi contamination		4	Vu qu'un score de 4 est proposé ci-dessous aux paramètres individuels ' <i>Meloidogyne chitwoodi</i> ' et ' <i>Meloidogyne fallax</i> ' faisant partie de ce profil.
<i>Xiphinema americanum sensu lato</i>		2	
<i>Xiphinema bricolense</i>		2	
<b>Paramètres pour lesquels un score existe déjà</b>			
<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>		3	+ Ajouter 'subsp.' avant le second ' <i>michiganensis</i> '
<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>sepedonicus</i>		4	Ajouter 'subsp.' avant ' <i>sepedonicus</i> '
<i>Colletotrichum acutatum</i>		2	+ Classer sous la rubrique 'Moisissures' plutôt que 'Bactéries'.
<i>Xanthomonas fragariae</i>		3	
<i>Claviceps purpurea</i> (ergot du seigle)	4		Vu la synthèse d'alcaloïdes
<i>Gibberella circinata</i>		2	
<i>Guignardia citricarpa</i>		2	
<i>Melampsora medusae</i>		2	
<i>Phytophthora kernoviae</i>		3	Remplacer ' <i>Phytophthora</i> ' par ' <i>Phytophthora</i> '.
<i>Phytophthora ramorum</i>		3	Remplacer ' <i>Phytophthora</i> ' par ' <i>Phytophthora</i> '.
<i>Synchytrium endobioticum</i>		4	
Plum pox virus (Sharka)		4	
Tomato spotted wilt virus (TSWV)		3	Cf. également le PRA récent de l'EFSA (2012).
<i>Anoplophora glabripennis</i>		4	
<i>Thripidae</i>		4	
<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>		4	
<i>Ditylenchus dipsaci</i>		4	

<i>Globodera</i> spp.		4	
<i>Meloidogyne chitwoodi</i>		4	
<i>Meloidogyne fallax</i>		4	
Nématodes (général)		4	
Nématodes feuilles et tiges import		4	
Nématodes marché interne		4	
<b>Suggestion pour ajouter les paramètres suivants à la liste</b>			
<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>begoniae</i>		3	
<i>Meloidogyne artiellia</i>		3	Déecté récemment pour la première fois en Belgique.

#### 4. Conclusions

Le présent avis concerne l'évaluation des scores attribués à la gravité des effets néfastes des dangers (sécurité alimentaire, santé animale et santé végétale) dans le cadre de la programmation des contrôles officiels de l'AFSCA visant à détecter la présence d'un danger au sein de la chaîne alimentaire. Plusieurs recommandations générales et spécifiques y sont formulées par le Comité scientifique.

Pour le Comité scientifique,  
Le Président,

Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert

Bruxelles, le

## Références

AFSCA, 2005. Avis 40-2005 du Comité scientifique du 6 octobre 2005. *Evaluation des valeurs attribuées à la gravité des effets néfastes liés à la présence de dangers relatifs à la sécurité alimentaire et/ou à la production animale et végétale (dossier Sci Com 2005/24)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/home/com-sci/doc/avis05/AVIS\\_40-2005\\_FR\\_DOSSIER\\_2005-24.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/home/com-sci/doc/avis05/AVIS_40-2005_FR_DOSSIER_2005-24.pdf).

AFSCA, 2006. Amendement à l'avis 40-2005 du Comité scientifique du 18 septembre 2006. *Evaluation des valeurs attribuées à la gravité des effets néfastes liés à la présence de dangers relatifs à la sécurité alimentaire et/ou à la production animale et végétale (dossier Sci Com 2005/24)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/home/com-sci/doc/avis05/AMENDEMENT\\_AVIS40-2005I\\_000.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/home/com-sci/doc/avis05/AMENDEMENT_AVIS40-2005I_000.pdf).

AFSCA, 2010a. Avis 13-2010 du Comité scientifique du 19 mars 2010. *Programme d'analyses de l'AFSCA: réévaluation des valeurs attribuées aux dangers en matière de sécurité alimentaire, de production animale et de production végétale (dossier Sci Com 2009/36A-partie microbiologie)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/\\_documents/AVIS13-2010\\_FR\\_DOSSIER2009-36A.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS13-2010_FR_DOSSIER2009-36A.pdf).

AFSCA, 2010b. Avis 14-2010 du Comité scientifique du 23 avril 2010. *Programme d'analyses de l'AFSCA: réévaluation des valeurs attribuées aux dangers en matière de sécurité alimentaire, de production animale et de production végétale (dossier Sci Com 2009/B-partie chimie)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/\\_documents/AVIS14-2010\\_FR\\_DOSSIER2009-36B.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS14-2010_FR_DOSSIER2009-36B.pdf).

AFSCA, 2010c. Avis 21-2010 du Comité scientifique du 24 juin 2010. *Optimisation du programme d'analyse de l'AFSCA: scores pour l'importance d'indicateurs microbiologiques de qualité et d'hygiène pour la gestion de systèmes de sécurité alimentaire (dossier Sci Com 2010/17: auto-saisine)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/\\_documents/AVIS21-2010\\_FR\\_DOSSIER2010-17.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS21-2010_FR_DOSSIER2010-17.pdf).

AFSCA, 2012. Avis 25-2012 du Comité scientifique du 14 septembre 2012. *Examen bactériologique des viandes et recherche de résidus de substances à effet bactériostatique lors d'abattages d'urgence et lors d'autres abattages lorsque c'est indiqué (dossier Sci Com 2011/09)*. Disponible à : [http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/\\_documents/AVIS25-2012\\_FR\\_DOSSIER2011-09.pdf](http://www.favv-afsc.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS25-2012_FR_DOSSIER2011-09.pdf).

## Membres du Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé des membres suivants :

D. Berkvens, C. Bragard, E. Daeseleire, P. Delahaut, K. Dewettinck, J. Dewulf, L. De Zutter, K. Dierick, L. Herman, A. Huyghebaert, H. Imberechts, G. Maghuin-Rogister, L. Pussemier, K. Raes, C. Saegerman, B. Schiffers, M.-L. Scippo, W. Stevens, E. Thiry, T. van den Berg, M. Uyttendaele, C. Van Peteghem

## Remerciements

Le Comité scientifique remercie la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques et les membres du groupe de travail pour la préparation du projet d'avis. Le groupe de travail était composé de :

Membres du Comité scientifique

L. Herman (rapporteur, partie 'contaminants microbiologiques et santé animale'), L. Pussemier (rapporteur, partie 'contaminants chimiques'), C. Bragard (rapporteur, partie 'santé végétale'), E. Daeseleire, P. Delahaut,

Experts externes

L. De Zutter, K. Dierick, A. Huyghebaert, H. Imberechts, B. Schiffers, M.-L. Scippo, E. Thiry, C. Van Peteghem  
M. Maes (ILVO)

### **Conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.

### **Cadre juridique de l'avis**

Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, notamment l'article 8 ;

Arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;

Règlement d'ordre intérieur visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, approuvé par le Ministre le 9 juin 2011.

### **Disclaimer**

Le Comité scientifique conserve à tout moment le droit de modifier cet avis si de nouvelles informations et données arrivent à sa disposition après la publication de cette version.